Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 23 Sep 2002
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: VS / Dossier pédagogique 3361

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS: PEDAGOGIES ACTIVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE: NIVEAU 2 APPROFONDISSEMENT (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 98212U36X1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

3361 1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
X (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE
Adminitrateur délégué du CPEONS

Date et signature (2) 21/09/1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
FC enseignants : pédagogies actives dans l'enseignement secondaire : niveau 2 approfondissement. (convention)

CODE DE L'U.F. (3) 982136 U36 X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) : **903**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ....1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : **O** (1) transition **O** (1) qualification
du degré : **O** (1) inférieur **O** (1) supérieur

X (1) Enseignement supérieur de type court **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	**O**	Technique	**O**
Economique	**O**	Economique	**O**
Paramédical	**O**	Paramédical	**O**
Social	**O**	Social	**O**
Pédagogique	**X**	Pédagogique	**O**
Agricole	**O**	Agricole	**O**
Maritime	**O**	Maritime	**O**

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur

6. Caractère occupationnel : O (1) oui **X** (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ....1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de .....1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ....1... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 982136U36X1	Code du domaine de formation : (4) **903**

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Pédagogies actives dans l'enseignement secondaire .	**CT**	**F**	**80**
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	**P**	**20**
		Total des périodes	**100**

V

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis favorable

Roger MONNIER

19/09/02

Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 23 SEP. 2002

Signature : A. COLLINET ADM. PEDAG.

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FC ENSEIGNANTS : PEDAGOGIES ACTIVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : niveau 2 APPROFONDISSEMENT (convention)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de Promotion sociale, cette unité doit :

1.1.a : concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
1.1.b : répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

Cette formation s'adresse à des enseignants qui ont fourni des documents justifiant d'éléments de formation aux pédagogies actives, et qui sont confrontés à la mise en œuvre de cette pédagogie dans leurs classes.

FC ENSEIGNANTS : PEDAGOGIES ACTIVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : niveau 2 APPROFONDISSEMENT (convention)

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, les capacités sont conformes à la réglementation fixant les conditions d'accès à la formation en cours de carrière. Cette UF étant la suite de la précédente d'initiation (niveau 1), l'apprenant devra soit capable de :

- mettre en pratique des démarches didactiques de la pédagogie active et tout particulièrement :
- de mener des activités didactiques fonctionnelles où les élèves sont motivés,
- d'organiser la participation des élèves à la vie de la classe et de l'école,
- de pratiquer des méthodes actives où les élèves construisent leurs apprentissages,
- de mettre en œuvre le travail autonome et en groupe de travail,
- d'appliquer l'auto et la co-évaluation formative,
- de pratiquer la pédagogie du contrat, du projet,
- de différencier les contenus,
- de mener des actions pédagogiques interdisciplinaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Titre requis ou suffisant permettant l'exercice d'une fonction enseignante dans l'enseignement secondaire général. et posséder l'attestation de réussite de l'UF :

FC ENSEIGNANTS : INITIATION AUX PEDAGOGIES ACTIVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : niveau 1 (convention).

FC ENSEIGNANTS : PEDAGOGIES ACTIVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : niveau 2 APPROFONDISSEMENT (convention)

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

FC ENSEIGNANTS : PEDAGOGIES ACTIVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : niveau 2 APPROFONDISSEMENT (convention)

PROGRAMME

Remarque préliminaire

Il s'agit d'une formation d'accompagnement de la mise en pratique sur le terrain des pratiques pédagogiques actives et différenciées. La formation se veut donc pratique. Son objectif est de permettre aux enseignants qui sont sur le terrain d'échanger leurs expériences et interrogations en équipe. Ce désir d'adéquation à la réalité a pour conséquence que certains contenus dépendront des problèmes rencontrés par les apprenants.

Les apprenants seront capables de :

- s'informer (notamment par les ressources bibliographiques),
- appliquer,
- analyser,
- construire un plan d'action,
- porter un jugement (auto et coévaluation) sur :
    - l'évolution et l'adaptation du projet d'établissement ;
    - les diverses techniques de travail autonome ;
    - les diverses techniques de travail en groupes ;
    - les méthodes actives de résolution de problèmes (problem solving) ;
    - les défis à élaborer en auto-socio-construction des savoirs ;
    - les conditions optimales et les modalités du travail en équipe ;
    - les projets à développer en interdisciplinarité (la rentrée, les classes de dépaysement,...) ;
    - l'élaboration de contrats ;
    - la construction de fichiers pour les élèves ;
    - les outils d'évaluation et le bulletin ;
    - les compétences transversales à développer prioritairement ;
    - les compétences disciplinaires à développer prioritairement ;
    - la participation des élèves à la vie de la classe et de l'école (conseil d'école, conseil pédagogique,...) ;
    - les relations avec l'extérieur (autres écoles actives, écoles normales, parents,...) ;
    - l'analyse critique constructive de ce qui se fait sur le terrain ;
    - la constitution d'une bibliothèque et d'un fichier de personnes-ressources pour les enseignants ;
    - la création d'une B.C.D. pour les élèves ;
    - ...

FC ENSEIGNANTS : PEDAGOGIES ACTIVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : niveau 2 APPROFONDISSEMENT (convention)

CAPACITES TERMINALES

A l'issue de la formation, l'apprenant devra être capable appliquer, avec fruit, les méthodes didactiques de la pédagogie active, fonctionnelle, différenciée, auto-socio-constructive et de la réussite en tenant compte de la progression des apprenants tout au long de leur évaluation continue.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité d'appliquer, de construire un plan d'actions (synthèse) et d'auto-évaluer, de manière satisfaisante à excellente, les méthodes didactiques de la pédagogie active, fonctionnelle, différenciée, auto-socio-constructive et de la réussite.

FC ENSEIGNANTS : PEDAGOGIES ACTIVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : niveau 2 APPROFONDISSEMENT (convention)

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le Chargé de cours sera un enseignant.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

INITIATION AUX PEDAGOGIES ACTIVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE: NIVEAU 2 APPROFONDISSEMENT (CONVENTION)

Date d'approbation: Date d'application obligatoire: Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
Section												
Unité Formation			PEDAGOGIES ACTIVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : NIVEAU 2 APPROFONDIS-SEMENT (CONVENTION) (100 PER.)			NEANT			NEANT			